



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Seine-Maritime

**Cabinet de l'IA-DASEN**

Madame Sophie HERVE  
Monsieur Alban BRUNEAU  
Conseillers départementaux  
Permanence  
12 rue Michel Gautier  
76600 LE HAVRE

**Olivier WAMBECKE**

Rouen, le 19 mars 2021

Inspecteur d'académie  
Directeur académique des services de l'éducation nationale

Affaire suivie par Carole FOURNIER  
Cheffe de Cabinet

Madame, Monsieur les Conseillers départementaux,

Je réponds par la présente à votre lettre du 8 février relative aux moyens alloués au collège Jacques Monod du Havre à la rentrée 2021.

En premier lieu, la prévision des effectifs sur l'ensemble des niveaux du collège est de 198 élèves à la rentrée 2021, soit une baisse de 14 élèves.

A la rentrée 2021, le taux d'encadrement global du collège sera ainsi plus favorable que celui de la rentrée 2020, soit 18 élèves par classe. Il restera donc nettement en-deçà du seuil de référence (22 élèves par classe) pour les collèges du département situés en REP +.

Toutefois, je tiens à vous préciser que l'évolution des effectifs du collège continuera à être suivie de près jusqu'au mois de juin.

De plus, je note que le collège Jacques Monod bénéficie d'une enveloppe supplémentaire au titre des caractéristiques du public accueilli qui porte à 23,7 % la part de sa marge d'autonomie.

Enfin, en réponse à votre question relative à la pratique de l'éducation physique et sportive, je tiens à vous préciser que l'EPS se déroule, comme les autres disciplines, dans le respect de prescriptions renforcées, émises par les autorités sanitaires (limitation des brassages, lavage des mains avant et après la séance, gestes barrières, respect de la « jauge » dans un établissement couvert, dans une piscine...). Les élèves peuvent continuer à utiliser les équipements sportifs extérieurs ainsi que les équipements sportifs couverts (gymnases), incluant les piscines.